



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
**SPORTS EN GRUYÈRE**

# ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYÈRE »

## ASSEMBLEE DES DELEGUES

---

Procès-verbal no 20 / 2022  
du jeudi 24 novembre 2022, à 19 heures 05,  
Halle polyvalente de Sorens, à Sorens

---

- Présents** : selon listes des présences
- Présidence** : Lauber Pascal
- Vice-présidence** : -
- Membres du Comité** : Beaud Catherine, Rive gauche, Syndique, Riaz  
Bovigny Claude, La Sionge, Vice-syndic, Vaulruz  
Brülhart Benjamin, Commune-siège, Conseiller communal, Val-de-Charmey  
Charrière Jacques, La Jogne, Conseiller communal, Châtel-sur-Montsalvens  
Fromaigeat Laurie, Rive droite, Conseillère communale, Corbières  
Horner Jean-Marc, Commune-siège, Vice-syndic, Broc  
Morand Erika, Centre, Vice-syndique, Le Pâquier
- Vacant** : Commune-siège et Ville de Bulle
- Délégués** : les délégués de 23 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétaire** : Gobet Nadine
- Excusés** : - Communes de Le Pâquier et Pont-en-Ogoz  
- Comité de direction :  
- Tornare Jérôme, Vice-Président, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle  
- Fringeli Boris, Intyamon, Syndic, Haut-Intyamon  
- Pasquier Nicolas, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
-

## Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
  2. Approbation du procès-verbal no 19 de l'Assemblée des délégués du 22 juin 2022
  3. Budget 2023
    - 3.1 Présentation des budgets 2023 des communes-sièges et du Rapport des communes-sièges et des vérificateurs
    - 3.2 Présentation du budget 2023 de la patinoire provisoire
    - 3.3 Présentation du budget 2023 de l'Association
    - 3.4 Préavis de la Commission financière
    - 3.5 Approbation des budgets 2023 des communes-sièges et de l'Association
  4. Election
    - 4.1 au sein du Comité de direction
  5. Informations
    - 5.1 Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère
    - 5.2 Patinoire provisoire à Le Pâquier
  6. Divers
- 

### **1. Salutations - Contrôle des présences**

**M. le Président** souhaite la bienvenue et salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillères et Conseillers communaux, les membres de la Commission financière, du Comité de direction, M. Carlo Gattoni, Président de l'Association des Amis du Centre sportif, les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire.

**Mme Natacha Rumo** adresse les souhaits de bienvenue de la Commune de Sorens et la présente. Elle informe que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée.

**M. le Président** ouvre l'Assemblée et constate la présence de 23 communes sur les 25 communes-membres de l' AISG, ce qui représente 110 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

**M. le Président** désigne deux scrutateurs, soit :

- M. Eric Barras, Syndic de Châtel-sur-Montsalvens
- M. Gonzague Charrière, Syndic de Val-de-Charmey

Les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée des annexes suivantes :

- Annexe 1 : Budget 2023 des communes-sièges
- Annexe 2 : Rapport sur les budgets 2023 des communes-sièges et des vérificateurs
- Annexe 3 : Budget 2023 de la patinoire provisoire
- Annexe 4 : Budget 2023 de l'Association, soit le tableau de la Régionalisation des sports : participation des communes pour 2023
- Annexe 5 : Election au sein du Comité de direction

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

**M. le Président** demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et constate que ce n'est pas le cas.

## 2. Approbation du procès-verbal no 19 de l'Assemblée des délégués du 22 juin 2022

**M. le Président** rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal par courriel du 8 juillet 2022. Il demande s'il y a des remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 19 de l'Assemblée ordinaire des délégués du 22 juin 2022.

## 3. Budget 2023

**M. le Président** rappelle que l'objectif principal de l'association est d'assurer la pérennité des infrastructures sportives que sont les piscines de Broc, Bulle et Charmey ainsi que la patinoire de Bulle. Conformément à l'article 28 des statuts, sont régionalisés : les coûts d'entretien et de rénovation des surfaces et installations sportives qui comprennent tous les travaux nécessaires au maintien de la valeur et de la fonctionnalité des infrastructures communales régionalisées ou les amortissements y relatifs. Les recettes sont : les entrées, les locations de surfaces et des buvettes, les revenus publicitaires, à l'exclusion des sponsorings individuels amenés par les clubs ou lors de manifestations ponctuelles.

### 3.1 Présentation des budgets 2023 des communes-sièges et du Rapport des communes-sièges et des vérificateurs

L'annexe 1 présente le tableau des budgets 2023 des communes-sièges qui s'élèvent, pour les quatre infrastructures, à Fr. 2'313'730.--. Concernant la piscine de Bulle, contrairement aux autres infrastructures régionalisées, le poste « Energie & eau » n'a pas augmenté du fait que la Ville de Bulle dispose, pour la fourniture d'électricité, d'un contrat gros consommateurs avec l'entreprise Gruyère Energie SA et que ce dernier est valable jusqu'à la fin de l'année 2023 au même tarif que l'année 2022.

Depuis l'établissement du budget de la piscine de Bulle, le poste « Prestations de tiers » a été modifié puisque ce dernier a été ramené de Fr. 111'600.-- à Fr. 41'600.--, soit une diminution de Fr. 70'000.--. En effet, pour l'année 2023, la Ville de Bulle a renoncé au service de sécurité et a réduit de 50% le montant pour les nettoyages. Dès lors, le budget de la piscine de Bulle est passé de Fr. 915'300.-- à Fr. 845'300.--, ce qui donne un nouveau budget 2023 des infrastructures régionalisées de Fr. 2'243'730.--.

L'annexe 2 informe les communes-membres sur les éléments principaux de chaque structure et sur les contrôles effectués.

Il demande si la lecture du Rapport est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

### 3.2 Présentation du budget 2023 de la patinoire provisoire

**M. le Président** rappelle qu'il s'agit du budget approuvé par l'Assemblée extraordinaire des délégués du 22 juin 2022. Le montant total s'élève à Fr. 554'000.--, auquel il faut déduire la participation de la Commune de Bulle de Fr. 50'000.-- et celle des clubs de hockey et de patinage de Fr. 50'000.--. Le budget à charge des communes est de Fr. 454'000.--.

La patinoire provisoire a ouvert le lundi 3 novembre 2022 et de plus amples informations seront données au point 5.2 de l'ordre du jour.

### 3.3 Présentation du budget 2023 de l'Association

**M. le Président** se réfère à l'annexe 4, soit le tableau de participation des communes. Dans la colonne « Frais de fonctionnement », le Comité de direction propose de budgéter un montant de Fr. 25'000.--.

Il demande s'il y a une autre proposition ou des remarques et constate que ce n'est pas le cas.

### 3.4 Préavis de la Commission financière

**M. le Président** donne la parole à Mme Justine Catillaz, membre de la Commission financière qui s'est réunie le 25 octobre 2022.

**Mme Justine Catillaz** lit le rapport de la Commission financière qui préavise uniquement sur le budget de fonctionnement de Fr. 25'000.-- et déclare n'avoir pas de remarque à formuler sur ce montant. Néanmoins, la commission « *regrette que le montant de Fr. 190'000.-- pour le crédit d'étude de la piscine de Broc ne respecte pas le règlement sur les finances de l'association entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Selon l'article 2, les montants supérieurs à Fr. 25'000.-- activent le montant limite des investissements. Le comité en ayant décidé autrement, la Commission financière en prend acte* ».

**M. le Président** remercie Mme Catillaz et apporte la précision suivante. Le montant de Fr. 190'000.- de la Commune de Broc, n'est pas un investissement de l'association mais de la Commune de Broc. Le Règlement des finances sera principalement utile lors de la construction du Centre sportif mais pas lorsqu'il s'agit de l'investissement d'une commune-siège relatif à son infrastructure. Ce crédit d'étude est supporté par les Communes de l'AISG au même titre que les autres charges nécessaires au maintien de la valeur ainsi que les amortissements futurs et figure dans le budget de fonctionnement des infrastructures régionalisées.

### 3.5 Approbation des budgets 2023 des communes-sièges et de l'Association

**M. le Président** passe au vote en rappelant la correction communiquée au point 3.1 de l'ordre du jour, au poste « Prestations de tiers » de la piscine de Bulle qui passe de Fr. 111'600.- à Fr. 41'600.--, soit un nouveau budget 2023 pour la piscine de Bulle de Fr. 845'300.-- (Fr. 915'300.-- - Fr. 70'000.--) et un nouveau budget 2023 des infrastructures régionalisées de Fr. 2'243'730.-- (Fr. 2'313'730.-- - Fr. 70'000.--), auquel il faut ajouter le montant de Fr. 454'000.- pour la patinoire provisoire de Le Pâquier et les frais de fonctionnement de Fr. 25'000.--, soit un nouveau budget 2023 total à charge des communes de Fr. 2'722'730.--.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité le budget global 2023 des communes-sièges et de l'Association à hauteur de Fr. 2'722'730.--.

#### 4. Election

##### 4.1 au sein du Comité de direction

**M. le Président** informe que M. Eric Gobet a démissionné du Conseil communal de Bulle et, de fait, de ses fonctions au sein de l'AISG. Pour le remplacer, la Commune de Bulle propose d'élire Mme Estelle Zermatten, Conseillère communale.

**M. le Président** demande s'il y a d'autre proposition ou des remarques à formuler et si quelqu'un s'oppose à cette élection. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

Décision :

Les délégués élisent par acclamation Mme Estelle Zermatten, Conseillère communale bulloise, membre du Comité de direction de l'AISG.

#### 5. Informations

##### 5.1 Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère

**M. le Président** informe n'avoir pratiquement pas de nouveauté à annoncer depuis la dernière Assemblée des délégués. Le Plan d'aménagement de détail a été adressé aux autorités cantonales à la fin du mois de mars 2022 pour l'examen préalable. Une rencontre a eu lieu cet été avec M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Directeur de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et ses chefs de service. Le rapport et la notice d'impact sur l'environnement de 222 pages ont été bien accueillis et la principale pierre d'achoppement réside toujours dans la perte de 90 places de stationnement pour les automobiles. Le projet, avec une offre pour les automobiles de 227 places mutualisées, de 24 places pour les deux-roues motorisés et de 160 places pour les vélos répond, selon l'analyse, aux besoins théoriques estimés selon la norme VSS 40 281.

Pour terminer sur ce point, il espère pouvoir compter sur un retour de l'Etat pour la fin du mois de janvier 2023 au plus tard. Dès réception de leur décision, l'AISG pourra enfin débiter la phase concrète permettant à l'Entrepreneur total de fournir toutes les prestations, travaux et fournitures nécessaires à l'obtention du permis de construire exécutoire pour le Centre sportif.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas.

##### 5.2 Patinoire provisoire à Le Pâquier

**M. le Président** informe que dès l'acceptation de la construction de la patinoire provisoire, divers mandats ont été attribués selon les offres reçues. Un représentant du maître d'ouvrage a été trouvé en la personne de M. Christophe Tinguely, architecte associé du Bureau Saudan Tinguely Architectes Sàrl. Il tient à le remercier pour sa précieuse et excellente collaboration. La première séance de chantier a eu lieu le 13 juillet 2022. L'ensemble des partenaires a fait de l'excellent travail pour tenir le planning de construction et il n'y a pas eu de retard. Les travaux ont débuté comme prévu le 3 octobre 2022 et la patinoire a été ouverte le lundi 24 octobre 2022. La fermeture est prévue pour le 8 janvier 2023.

Concernant le budget, **M. le Président** n'est pas parvenu à économiser mais peut, d'ores et déjà, annoncer que le montant de Fr. 454'000.-- a été tenu.

Du point de vue des utilisateurs, les clubs sont très heureux et il a même reçu des retours positifs de la part de certaines classes d'école. Une journée d'initiation a eu lieu le 6 novembre 2022 et de nombreux participants y ont pris part.

Certaines nuisances sonores ont été signalées notamment lors de la confection de la glace. Des mesures ont immédiatement été prises afin de les réduire. Les bruits des palets se font entendre, mais dans l'ensemble cela se passe très bien. Quant à la consommation d'énergie, elle a soulevé quelques questions mais des mesures ont été prises, notamment sur le plan technique avec la conservation d'une certaine épaisseur de la glace tout au long de l'exploitation. L'énergie consommée sera identique aux années précédentes et si les prévisions alarmistes se vérifient et que la pénurie devait se confirmer, l'utilisation de la patinoire provisoire sera bien entendu, stoppée.

**M. le Président** profite de l'occasion pour remercier la Commune de Le Pâquier qui accueille gratuitement cette patinoire provisoire ainsi que pour la parfaite collaboration lors de la construction, notamment avec son administrateur M. Jean-Claude Duriaux ainsi qu'avec les footballeurs du FC La Tour/Le Pâquier pour la libération du terrain, les entreprises pour leur travail, Espace Gruyère pour l'exploitation et le suivi de la sécurité ainsi que M. Christophe Tinguely pour la conduite des travaux.

## 6. Divers

**M. le Président** demande une personne désire soulever un point ou communiquer une information. Il constate que ce n'est pas le cas.

En cette dernière Assemblée de l'année, au nom de tous ses collègues du Comité direction et en son nom personnel, **M. le Président** remercie les délégués pour leur participation et leur engagement tout au long de l'année écoulée. Au nom de l'association, il remercie la Commune de Sorens pour son accueil et pour l'apéritif offert et souhaite à tous ainsi qu'à leurs proches de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

**M. le Président** clôt l'Assemblée à 19 heures 30.

### Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

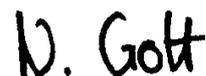
Le Président de l' AISG :

Pascal Lauber, Président



La Secrétaire de l' AISG :

Nadine Gobet



Bulle, le 5 décembre 2022/PL-pga

Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux
- Comité de direction